

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :

49 N°046

En exercice :

49 REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents :

33
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 27 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 mars 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Madame Akoua Marie KOUAME

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Patrick LE HYARIC

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Eric PLEE

Monsieur Marc RUER

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Nourredine KADDOURI

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Omar AÏT-BOUALI

Monsieur Hakim RACHEDI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Leila TLILI

Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires Juridiques et du Domaine

OBJET : Régularisation de la Convention d'Intervention Foncière conclue entre la Commune d'Aubervilliers et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2131-1 relatif à l'entrée en vigueur des actes administratifs ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le décret n°2611-40 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France ;

Vu la délibération du Conseil municipal d'Aubervilliers du 26 mars 2009 portant approbation de la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France ;

Vu la convention d'intervention foncière conclue le 27 mars 2009 sur la base de la délibération susvisée ;

Considérant que, par un arrêt rendu le 22 novembre 2018, la Cour Administrative d'Appel de Versailles a annulé la signature de cette convention, au motif que la délibération y autorisant le Maire n'était pas encore entrée en vigueur ;

Considérant que par cet arrêt, la Cour confirme la validité de cette convention et la régularité de tous les actes juridiques intervenus sur son fondement juridique, à la condition que le Conseil municipal délibère de nouveau pour approuver cette convention telle qu'initialement soumise au Conseil municipal lors de sa séance du 26 mars 2009.

Adoption à l'unanimité par 45 pour

DELIBERE :

PREND ACTE de l'annulation, par la Cour administrative d'appel de Versailles, de la signature de la convention d'intervention foncière intervenue le 27 mars 2009.

APPROUVE en conséquence de nouveau la convention d'intervention foncière entre la Commune d'Aubervilliers et l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France pour la période 2009 – 2019.

AUTORISE la Maire à signer ladite convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France au nom de la Commune, telle que cette convention figure en annexe de la présente délibération, et telle qu'elle a préalablement été approuvée par la délibération du 26 mars 2009.

Reçu en préfecture le : 29/03/19
Publié le : 29/03/19
Certifié exécutoire : 29/03/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

